

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11121**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sécurité des biens et des personnes spécialité Gestion des risques en entreprises (Sécurité-Environnement)

Nouvel intitulé : Sécurité des biens et des personnes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Caen Normandie	Présidente de l'Université de Caen Basse-Normandie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

343r Mesure de la pollution atmosphérique, contrôle de la qualité de l'eau, mesure de la radio-activité, 344r Mise en oeuvre des règles d'hygiène et sécurité

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Considérant les demandes émanant des milieux professionnels concernés, le titulaire de la licence GRE sera capable de prendre en charge les dimensions fonctionnelle et organisationnelle de la sécurité du travail et de l'environnement dans tous les secteurs d'activité (entreprises de production ou de service, collectivités territoriales, administrations et organismes) tout en maîtrisant la dimension technique.

Le titulaire de la Licence Professionnelle GRE devra être capable :

- d'analyser les risques liés à l'activité professionnelle ;
- de mettre en œuvre des mesures de prévention appropriées intégrant l'aspect technique, l'aspect organisationnel et l'aspect réglementaire ;

- de mettre en place les indicateurs nécessaires à la gestion des risques ;

- d'inscrire son action dans le cadre d'une démarche transversale d'un management intégrant la qualité, la sécurité et l'environnement.

Pour cela il devra acquérir des compétences lui permettant :

- d'assurer une veille technologique et réglementaire dans le domaine de l'HSE ;

- d'adapter sa communication aux situations d'entreprise et d'améliorer sa maîtrise des langues étrangères ;

- d'être capable de maîtriser les différentes étapes de la conduite d'un projet ;

- de développer des compétences d'animation d'équipes opérationnelles (groupe projet, acteurs internes...)

- d'assurer l'interface avec les acteurs internes du domaine HSE ;

- d'assurer l'interface avec les organismes externes à l'entreprise.

Au travers de l'ensemble de ces compétences il pourra développer le sens de l'autonomie, de l'initiative et des responsabilités tout en travaillant son intégration dans l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'évolution incessante des technologies, des produits et des procédés résultants, modifie les conditions de travail et fait apparaître des risques émergents. Il est donc nécessaire d'avoir une approche pluridisciplinaire de la prévention des accidents et des pathologies du travail, afin de mettre à disposition de l'entreprise, toutes les compétences dont elle peut avoir besoin pour traiter des problèmes complexes.

- chargé de sécurité et d'environnement dans les entreprises ;

- intervenant-préventeur dans les organismes de contrôle ;

- consultant spécialisé en risques industriels ;

- conseiller en hygiène et ergonomie industrielles.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Globalement la formation complète comprendra 481 heures de présentiel, 150 heures de projets tutorés, 16 semaines minimum de stage en entreprise. La licence prévoyant un groupe de stagiaire en contrat de professionnalisation et des étudiants en formation continue, un calendrier commun sera établi pour l'année faisant figurer les périodes d'enseignement sur site et les périodes en entreprise.

La répartition des volumes horaires affectés à l'opération est la suivante :

- volume des enseignements : 476 heures

- volume du projet tutoré : 150 heures

- durée du stage : 16 semaines.

Par ailleurs, l'ensemble des heures de formation a été décomposé en 3 parties :

UE1 : Vie sociale et organisation des entreprises (15 ECTS, soit 175 h)

- droit et réglementation du travail.

- communication HSE.

- conduite et management de projet
- management humain
- connaissance de l'entreprise.
- anglais et informatique

UE2 : Connaissance et évaluation du risque en entreprise (15 ECTS, soit, 147 heures)

· risque environnement (étude d'impact environnemental, audit environnemental, maîtrise des rejets industriels, transport des matières dangereuses, environnement industriel)

· risques professionnels (physiologie humaine, épidémiologie/santé publique, risques physiques, chimiques et biologiques, toxicologie, risques électriques et incendie, ergonomie et psychologie du travail)

UE3 : Gestion du risque (15 ECTS soit 154 heures)

- méthodes d'évaluation et d'analyse des risques.
- techniques d'audit.
- étude d'accidents
- atmosphères explosives
- gestion des produits dangereux
- gestion des accidents et des maladies professionnelles
- management QSE
- management de la sécurité

Le contrôle des connaissances résulte d'un contrôle continu. Un système de compensation n'existe qu'entre UE et est décidée sur la base de la moyenne pondérée des UE. Les UE pour lesquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement acquises et constitueront une capitalisation dans le cadre de sa formation tout au long de sa vie. En cas d'échec dans une ou plusieurs UE, l'étudiant est appelé à valider ultérieurement les modules non obtenus.

A chaque étape de la formation, l'aptitude et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier. La licence est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage. La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire. Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20. Lorsque la licence (ou le semestre) n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. Pour le public de formation continue la capitalisation des modules et des unités d'enseignement permet l'individualisation des parcours de formation.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants de l'équipe pédagogique de l'IUT de Caen, formateurs AFPI-ITIBANOR basse Normandie et les représentants des milieux professionnels (35%)
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants de l'équipe pédagogique de l'IUT de Caen, formateurs AFPI-ITIBANOR basse Normandie et les représentants des milieux professionnels (35%)
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants de l'équipe pédagogique de l'IUT de Caen, formateurs AFPI-ITIBANOR basse Normandie et les représentants des milieux professionnels (35%)
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants de l'équipe pédagogique de l'IUT de Caen, formateurs AFPI-ITIBANOR basse Normandie et les représentants des milieux professionnels (35%)
Par candidature individuelle	X	Enseignants de l'équipe pédagogique de l'IUT de Caen, formateurs AFPI-ITIBANOR basse Normandie et les représentants des milieux professionnels (35%)
Par expérience dispositif VAE	X	Bureau SUFCA de l'Université de Caen et service de la formation continue de l'IUT de Caen

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 juillet 2008 relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

site internet : <http://iut-caen.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Caen Basse-Normandie
Esplanade de la Paix
14032 CAEN CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Caen
Site universitaire de Vire
rue des Noës Davy
14500 VIRE

Historique de la certification :

Première création : Arrêté du 25 avril 2007 relatif aux habilitations de l'Université de Can à délivrer des diplômes nationaux

Certification suivante : [Sécurité des biens et des personnes](#)